

Les Victoires du Jazz 2024

Définitions des catégories

Album

L'album jazz d'un artiste (ou d'un groupe), français ou résident français, mis en distribution physique ou digitale (hors compilation et réédition) entre le 1^{er} avril 2023 et le 24 mai 2024.

L'inscription des albums sortis une semaine en aval ou en amont du 17 mai 2024 sera laissée à l'appréciation du contributeur. Un album ne peut concourir que pour une seule édition.

Un artiste (ou un groupe) dont l'album a été lauréat ne peut concourir dans cette catégorie pendant les 3 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Michel Portal (2021), Cécile McLorin Salvant (2022), Pierrick Pédron (2023).

Concert

Le concert jazz (dans une salle de jauge supérieure à 300 places), ou la série d'au moins 15 concerts jazz du même programme, d'un artiste ou d'un groupe en tête d'affiche, français ou résident français, présenté(e) en France entre le 1^{er} avril 2023 et le 17 mai 2024. **Un concert (ou une tournée) ne peut concourir que pour une seule édition.**

Un artiste dont le concert a été lauréat ne peut concourir dans cette catégorie pendant les 3 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Géraldine Laurent (2023). Sont exclus de cette catégorie les concerts inscrits dans l'aide-mémoire de l'année précédente et les spectacles à vocation caritative ou organisés pour défendre des causes publiques.

Artiste instrumental

L'artiste instrumental (ou le groupe), français ou résident français, dont l'album ou le concert en tête d'affiche (ou la série de 15 concerts) est éligible dans la période de référence, soit du 1^{er} avril 2023 au 17 mai 2024.

Un artiste ayant été lauréat dans cette catégorie ne peut concourir dans cette catégorie pendant les 3 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Pierrick Pédron (2021), Belmondo 5tet (2021), Sophie Alour (2022), Géraldine Laurent (2023). Un artiste ayant reçu une Victoire d'honneur ne peut concourir dans cette catégorie. C'est le cas pour Martial Solal (2003), Daniel Humair (2004), René Urtreger (2005), Aldo Romano (2009), André Ceccarelli (2011), l'ONJ (2020), Alain Jean-Marie (2021), Christian Escoudé (2022), François Jeanneau (2023).

Artiste vocal

L'artiste vocal (ou le groupe), français ou résident français, dont l'album ou le concert en tête d'affiche (ou la série de 15 concerts) est éligible dans la période de référence, soit du 1^{er} avril 2023 au 17 mai 2024.

Un artiste ayant été lauréat dans cette catégorie ne peut concourir dans cette catégorie pendant les 4 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Isabel Sörling (2021), Marion Rampal (2022), Camille Bertault, Hugh Coltman (2023).

Révélation (Prix Frank Ténot)

L'artiste (ou le groupe) instrumental, français ou résident français, ayant trois albums au maximum sous son nom (incluant celui pour lequel il/elle concourt), dont l'album est éligible dans la période de référence, soit du 1^{er} avril 2023 au 17 mai 2024.

Un artiste ayant déjà été nommé ou lauréat dans la catégorie « Artiste qui monte » ou « Révélation » ne peut plus concourir dans cette catégorie. Sont exclus de cette catégorie les artistes susceptibles de figurer dans la catégorie « artiste instrumental ».